

*Spécial d'Author
G. Storck*

9
Extrait de l'Archivio di Psichiatria, Scienze Penali ed Antropologia criminale
VOL. XVI — FASC. III

THÉORIES PÉNALES DE MM. DURKHEIM ET TARDE

LEGS
Auguste BRUTAILS
1889-1926

Dans un livre récent, M. Durkheim, de la Faculté des lettres de Bordeaux, a essayé de soumettre les notions de crime et de peine à une analyse purement sociologique; M. Tarde a contesté quelques-uns des résultats obtenus par le très éminent professeur. Cette discussion offre un vif intérêt, car les deux contradicteurs sont des adversaires de la doctrine de M. Lombroso. On nous a répété, sur tous les tons, que l'école italienne faisait fausse route avec son anthropologie criminelle, que le problème était sociologique, que le crime dépendait du milieu et n'avait aucun rapport avec les stigmates lombrosiens. Tout cela allait très bien, tant que la sociologie était un ensemble de déclamations en langue obscure et barbare, une variété de cette *blaguologie déliquescente*, que nos contemporains prennent, si aisément, pour de la science. Avec M. Durkheim la question change complètement de face: le professeur de Bordeaux entend, en effet, sortir de la voie ridicule où étaient embourbés ses prédécesseurs; sa tentative a paru scandaleuse, et M. Tarde a, tout de suite, signalé l'erreur fondamentale de sa doctrine. M. Durkheim ne s'est-il pas imaginé que la science est « un froid produit de la raison abstraite, étrangère, par hypothèse, à toute inspiration de la conscience et du cœur? ». M. Tarde se méfie beaucoup de la raison; on s'en aperçoit facilement.

I.

Il faut, tout d'abord, poser le problème d'une manière bien précise. Depuis Hégel le crime ne peut plus être considéré comme une entité isolée; il doit être examiné avec tous les rapports



qu'il soutient dans le processus juridique: la loi appelle sa contradiction et la peine est le terme moyen (1). Comme beaucoup de thèses hégéliennes, celle-ci est demeurée dans ce qu'elle avait d'essentiel: mais, le plus souvent, elle reste à l'état de système flottant.

Le processus criminel peut être établi ainsi dans la sociologie expérimentale: la loi, le crime, l'incrimination, la procédure, la peine et les idées que développe la peine, ce qui nous ramène à la loi interprétée par la jurisprudence (2). Autour de ce mouvement objectif se forment des systèmes sentimentaux: d'abord chez le criminel et ensuite dans le milieu; et encore faut-il distinguer autant de systèmes sentimentaux que le milieu contient de classes.

Dans toutes les théories sur le crime on retrouve, dans une certaine mesure, ces éléments; mais ils sont combinés sans ordre et sans aucune préoccupation philosophique.

Tout le monde sent, d'une manière plus ou moins confuse, que le processus criminel est lié étroitement aux bases mêmes de toute l'organisation sociale; c'est pour cela que toute théorie nouvelle sur le crime éveille tant de susceptibilités; c'est pour cela aussi que l'affaiblissement de la répression marche, partout, de pair avec l'affaiblissement de l'État. Jusqu'ici peu de philosophes ont osé examiner, à fond, le problème métaphysique dans toute son étendue et se demander si le processus criminel est donné dans la connaissance comme une nécessité. Il est bien entendu que cette nécessité est limitée à une société comme celle que nous connaissons, à une société possédant la famille, la propriété, l'État, ayant une armée et une organisation administrative. On ne peut pas démontrer que ces formes ne sont pas accidentielles, et

(1) Cf. VÉRA, *Essais de philosophie hégélienne*, p. 51.

(2) M. Durkheim a très bien observé que le système juridique se referme c'est là un point de vue très important.

Platon a pensé qu'elle pouvaient l'être dans une certaine mesure : mais les sociétés communistes sont en dehors de l'expérience et même de toute représentation (1).

M. Durkheim abordant l'étude du processus criminel, *sans idées théoriques préconçues*, a été amené à formuler une proposition qui semble paradoxale au sens commun vulgaire : « le crime est un phénomène de sociologie normale, un phénomène inévitable quoique regrettable, une partie intégrante de toute société saine ». Il ajoute d'ailleurs que de cette thèse « il ne suit pas que le criminel soit un individu normalement constitué au point de vue biologique et psychologique ».

M. Tarde dit que la preuve objective tirée de la fréquence du crime ne prouve rien pour sa normalité, et il profite de la circonstance pour apprendre à son contradicteur qu'un type moyen, obtenu par l'exacte moyenne arithmétique, peut être anormal. Si, par exemple, il meurt beaucoup d'enfants en bas âge, la vie moyenne peut être inférieure à l'âge adulte ; le type normal qui atteindrait ce chiffre ne pourrait pas se reproduire. L'objection est futile, car il y a beau temps qu'il a été prouvé que l'âge moyen ne peut entrer dans aucun calcul sur la vie humaine ; le calcul des probabilités n'est qu'un instrument qu'il faut savoir employer d'une manière scientifique et les aspirations du cœur n'apprennent rien en cette matière. M. Tarde a seulement prouvé qu'il n'a pas bien compris ce que faisait M. Durkheim.

Le professeur de Bordeaux avait signalé l'illusion des auteurs qui fabriquent un type normal d'après leurs goûts personnels. M. Tarde ne manque pas une si belle occasion de faire montre de ses tendances anti-scientifiques ; il accepte, à peu près complè-

(1) Cf. Th. ZIEGLER, *La question sociale est une question morale*, trad. franç., p. 37. L'auteur rapporte cette phrase de Liebknecht : « Il faut être fou pour demander ce que sera l'organisation sociale dans le futur état socialiste ».

tement, une pensée de S. Mill, qui appellait normal l'idéal : il faut s'entendre, car pour S. Mill, comme pour Spencer, l'idéal est réalisé dans le type du whig anglais. M. Tarde a une conception plus noble : « le normal c'est la paix dans la justice et la lumière, c'est l'extermination complète du crime, du vice, de l'ignorance, de la misère, des abus ». Mais c'est l'existence paradisiaque ! Notre auteur en est, encore, au naïf optimisme du XVIII^e siècle : il croit à la bonté native de l'homme et à la guérison de tous les maux humains par la bonne volonté.

II.

La conception du normal n'étant pas encore pleinement déterminée en sociologie (qu'y a-t-il de déterminé en sociologie ?), M. Durkheim a dû procéder par voie d'analogie : le normal c'est, dans un certain sens, la santé. Une des idées les plus bizarres qui aient traversé l'esprit humain est celle qui consiste à croire que nous pourrions vivre sans maladies et peut être sans mourir : chez beaucoup de nègres africains, la maladie et la mort sont considérées comme provenant des maléfices. M. Tarde n'est pas bien éloigné de penser comme ces nègres : mais il remplace les maléfices par les microbes : ceux-ci attaquent nos cellules, comme les criminels attaquent les honnêtes gens. La question est de savoir si on peut concevoir le milieu débarrassé de microbes pathogènes : ceux-ci sont tout aussi bien donnés que nos cellules, et c'est par une simple abstraction que nous pouvons considérer un être vivant sans l'ensemble de tous les autres êtres vivants ; c'est là un point de vue hégélien, qui ne me semble pas discutable.

Il est très difficile de faire comprendre à l'homme que les choses douloureuses sont dans l'ordre naturel, parce que nous tendons, tous, à imaginer que le monde est fait pour notre plaisir. Il serait si facile d'être heureux, déclare M. Tarde ; il suffirait

de suivre les préceptes de l'auteur; on verrait alors la question sociale se resoudre d'elle-même et un art nouveau apparaître. L'écrivain optimiste s'imagine que l'homme peut vivre indépendant de sa constitution physique et du milieu industriel où il est placé: les moralistes construisent souvent un homme libéré des fatalités matérielles; mais ils ne sont pas, d'ordinaire, assez naïfs pour supposer que ce type serait réalisable.

Quand on consulte trop son cœur et pas assez la froide raison, on supprime, comme M. Tarde, tout ce qui est désagréable. M. Durkheim a montré un véritable courage en affirmant la normalité de la douleur. Beaucoup de personnes (et je suis du nombre) pensent que la douleur est, même, ce qu'il y a de plus fondamental dans la psychologie des hommes civilisés. Plus l'étude de la sociologie avance et plus aussi tend à se dissiper l'illusion de la progression du bonheur.

Ce qui est anormal, dit encore M. Tarde, c'est ce qui trouble l'harmonie systématique de l'être. Mais il faut, pour admettre cette définition, supposer qu'il y a une harmonie systématique, pouvant être pensée en dehors du mouvement dû aux causes. Cette harmonie serait la loi de l'esprit agissant dans une nation déterminée; mais Hégel a rendu à la science un signalé service en poussant son idéalisme jusqu'aux dernières limites et en le rendant ainsi tout à fait inadmissible. L'absurdité de la systématisation historique n'apparaît pas, d'ordinaire, d'une manière choquante, parce qu'on ne traite pas le problème à fond et qu'on se contente d'une vue empirique assez grossière: l'harmonie sociale est, en effet, pour chacun tout ce qui s'harmonise avec ses appétits. C'est un des beaux résultats de philosophie tirée du cœur!

Voici, enfin, une autre définition (car M. Tarde abonde en vues diverses): le normal est ce qui est adapté au triomphe dans la lutte. Ceci est, à la fois, faux et vrai: on n'appelle point normal ce qui est de nature à amener fatallement la mort; mais on doit considérer comme normaux les accidents dont la fréquence et l'im-

portance ne dépassent point certaines limites. On ne demande point que la nature se transforme pour que le régime des pluies corresponde exactement à nos désirs. Fourier voulait raffiner l'atmosphère et changer la mer en limonade ; on sourit de ses rêveries, mais on l'imitera plus souvent qu'on en croit. Le fleuve n'a pas besoin d'être toujours au même niveau : on considère comme normal un régime suffisamment prolongé de bonnes eaux.

Il faut, dans toutes les recherches sur la nature, sous-entendre que nous opérons avec les forces données, dans des conditions qui nous sont imposées. Avant d'annoncer la fin du paupérisme et du crime, il faut savoir si le paupérisme et le crime ne dépendent pas de facteurs psycho-physiologiques et économiques, sur lesquels nous n'avons pas une action immédiate.

III.

Dans toutes nos recherches sur la nature évoluante, nous avons l'habitude d'introduire la notion d'utile ; c'est une notion un peu vague, encore bien mal élaborée (en dehors du cas où l'explication darwinienne intervient) ; mais jusqu'ici nous n'avons pu nous en passer.

Si le crime est normal, il offre quelques signes d'utilité ; et c'est surtout cette affirmation de M. Durkheim qui soulève des protestations de la part de M. Tarde. Sans crime, c'est-à-dire sans de puissantes anomalies dans les consciences individuelles, il n'y aurait pas de progrès.

M. Durkheim est beaucoup moins hardi que Véra dans sa prétendue apologie du crime ; il se borne à constater deux faits qui semblent difficiles à contester :

1^o L'histoire montre que souvent de grands progrès ont été commencés par des hommes justement condamnés, au point de vue des lois de leur temps ;

2^o Pour que l'anomalie du génie puisse se produire, il faut qu'il existe des conditions permettant aussi l'anomalie du crime.

M. Tarde n'examine guère, et pour cause, la première proposition: il se borne à dire que le crime est, aujourd'hui, la violation des règles les plus élémentaires de la morale, des règles sur lesquelles on ne peut discuter; de là résulte, par voie de conséquence, que le phénomène signalé par M. Durkheim ne se produira plus. Il s'est produit, et on ne peut le contester; est-il bien sûr, d'ailleurs, qu'il ne peut plus reparaître? Je vois que souvent les grands procès criminels soulèvent des questions juridiques et morales de la plus haute importance: sans doute, si toutes les affaires soumises aux Assises se rapportaient à des souteneurs et des cambrioleurs, on pourrait soutenir, avec une certaine apparence de raison, le système de M. Tarde; mais il y a autre chose et, par exemple, chaque procès où il y a des femmes peut être considéré comme un moment dans le processus de la transformation qui s'accomplit à l'heure actuelle dans nos moeurs; presque tous ces procès ont une influence durable sur l'opinion.

Il est tout à fait fantaisiste de dire que le crime se confine, de plus en plus, dans les *milieux putrides*. Beaucoup de crimes restent impunis dans les milieux plus relevés; fort rarement la justice trouve bienséant de poursuivre les empoisonnements, les attentats monstrueux contre les moeurs, les faux, les escroqueries, qui se produisent, tous les jours, dans les classes riches. Ces crimes ne diminuent pas, bien au contraire, et sûrement ils ne sont pas professionnels.

M. Tarde n'a, sans doute, pas compris le sens exact de la deuxième proposition, car il cherche à prouver que le crime et le génie ne se rencontrent pas d'ordinaire mélangés dans les mêmes familles et les mêmes milieux. M. Durkheim a dit toute autre chose. L'exemple qu'il choisit, pour faire la preuve, est, d'ailleurs, tout à fait mauvais: il prend pour type de génies les Candolle! ce furent des naturalistes ayant du talent, travaillant avec con-

science ; mais aucun d'eux ne fut un *créateur* ; le fait du génie est de créer.

M. Durkheim n'a pas cherché quelle était la base psycho-physiologique de sa proposition. Je n'ai pas besoin de rappeler ici que l'un des grands services rendus à la science par M. Lombroso a consisté à montrer comment l'abondance des caractères dégénératifs se relie à l'élosion du génie.

L'accroissement du nombre des crimes, qui préoccupe tant nos fonctionnaires, ne semble pas chose *anormale en soi* à M. Durkheim ; tout se ramène, suivant ses principes, à une question de mesure. M. Tarde rapproche cette opinion de celle de M. Poletti ; il lui semble que ces deux auteurs ont exprimé « une impression très banale, qui se traduit tous les jours par l'indulgence croissante des juges et des jurés ».

La question n'a pas été très bien posée, je crois, par M. Poletti ; mais elle l'est encore bien plus mal par M. Tarde, qui, tout en excommuniant l'opinion de ses contradicteurs, semble disposé à accepter l'idée « de la complicité de tous dans le crime d'un seul ! ». Le problème n'est, cependant, pas si complexe qu'il paraît, quand on veut bien le bien poser. La progression du crime se produit en même temps que beaucoup d'autres phénomènes progressifs, auxquels les moralistes la rattachent : déclin des croyances religieuses, mépris des conventions sociales, perte des illusions sentimentales, luxe exagéré de la vie, tendances aléatoires de toute opération commerciale, relâchement de la vie de famille, etc. Toutes ces choses sont réputées mauvaises ; mais quand on demande quels remèdes on peut y apporter, personne n'en trouve. La même difficulté a lieu par l'alcoolisme, qui marche de l'avant et contre lequel il ne semble pas y avoir de remèdes efficaces, *dans notre société*.

La sociologie scientifique montre que tous ces phénomènes sont liés d'une manière (presque fatale jusque dans les détails) aux conditions générales de l'économie industrielle actuelle ; or la

donnée est que l'on ne peut toucher aux modes de production et d'échange et, d'autre part, que le système industriel continuera à se développer dans une direction uniforme durant longues années. On doit donc regarder comme normales toutes les conséquences qui dérivent de ce processus économique. C'est dans ce sens qu'on peut dire que tous collaborent aux actes de chacun, puisque notre milieu agit, sur nous, d'une manière très puissante: mais de là à parler de la responsabilité sociale, il y a loin.

IV.

M. Durkheim ne conclut pas; il a pensé qu'il avait été déjà assez hardi. M. Tarde n'hésite pas; il sait que l'incrimination est fondée sur la vieille distinction du bien et du mal; mais sur quoi se fonde cette distinction? c'est ce qu'il ne nous apprend pas: elle doit être un produit spontané de la conscience. On sait que c'est le système de notre Code pénal français.

M. Durkheim a sur la morale une opinion qu'a dû paraître bien scandaleuse à beaucoup de personnes: « notre représentation de la morale vient du spectacle des *règles qui fonctionnent sous nos yeux* et les figures schématiquement ». Mais alors que devient la conscience et que devient le système pénal classique? Il est impossible de le dire.

Je comprends que M. Tarde ait été un peu effrayé des conséquences de l'analyse du professeur de Bordeaux; c'est qu'en effet toute théorie pénale se trouve réduite à néant, à moins qu'on n'admette l'incompétence de la sociologie. C'est là une conclusion de la plus haute importance: la sociologie peut étudier le processus criminel dans son entier, en décrire les changements à travers les âges et rattacher les changements à des causes sociologiques; mais elle ne peut dire l'idée même de ce processus, en formuler la loi rationnelle supérieure aux faits; cela ne peut être fait que par la métaphysique s'appuyant sur un ensemble de sciences.

Nous savons, par la puissante déduction de M. Durkheim, que l'incrimination n'est point susceptible d'une définition unique, que les diverses choses réunies dans le droit pénal ont une agrégation historique, que les différences sont dissimulées par des actions sentimentales. Ce qu'il nous faut soumettre à la recherche métaphysique ce n'est pas toute infraction à la loi, mais seulement un certain noyau central de l'incrimination, renfermant les choses punies de mort. Les grands philosophes n'ont guère abordé que le *jus gladii*, et c'est, en effet, l'élément fondamental du droit, celui autour duquel tout le reste vient s'agglutiner par le moyen des actions sentimentales.

Il faut que ce *jus gladii* soit justifié par des raisons étrangères à l'utilité que la peine peut procurer aux classes gouvernantes. Il faut qu'il existe, dans le monde sensible, des manifestations étrangères à la volonté du législateur, des manifestations objectives donnant une base au processus criminel. Il faut, en un mot, que les caractères du criminel condamnable à mort soient sur lui.

Si la sociologie étudie l'incrimination, ses suites et ses tenants, il existe une autre science qui pose le *criminel* et l'étudie. C'est de l'union de ces deux sciences que la métaphysique peut tirer la justification du droit pénal. *Si l'anthropologie criminelle n'existe pas, le crime n'est qu'un mot et la peine qu'une violence exercée sur un vaincu.*

G. SOREL.



Turin — Impr. Camilla et Bertolero.



